

N/REF : 14/01/2025 10H36 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C09988
V/Email reçu le Mardi 14/01/2025 a 10H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
5 SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2025

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny

LOCALISATION : ALLEE 21 DULLIN - ASSOCIATION UNIS CITE RENNES : 06 01 21 74 66
06 69 76 34 54

MOTIF : LOCAL ACTIVITÉ N° 017688, PORTE N°, REZ DE CHAUSSEE, COMMERCE
: PROBLEME DE CONDENSATION DU RESEAU APPARENT
POSE DE CALORIFUGEAGE

Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE DE CALORIFUGE
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 20/01/25 a 15H37 M. F SANDOVAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
12,00	PBS108-Calorifug.tuy.pr	mise hors gel/Ml	1	22,98
				275,76
		TOTAL H.T.		275,76
		T.V.A. a 10,00%		27,57
		TOTAL T.T.C.En EURO		303,33

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.